



Véhicule hérité, expiration du délai de 3 mois

Par **Stéphane6465**, le **30/05/2021** à **17:09**

Bonjour,

A la suite du décès d'un frère, une voiture s'est retrouvée en indivision (4 personnes). La succession est bloquée. L'attestation successorale n'a pas été émise.

Est-il possible qu'un cohéritier continue de rouler avec après expiration du délai de 3 mois, c'est à dire avec la carte grise de la personne décédée ? Le véhicule sera t'il assuré en cas d'accident ?

D'avance merci

Cordialement